

Avis

INTERDICTION DE BRÛLER DES BRANCHES DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE 2023

Afin d'assurer la sécurité et le respect du voisinage nous vous demandons de disposer de vos branches à l'arrière du garage municipal au 174 rue Raymond, le tout gratuitement.

Merci de votre collaboration,

La Direction

Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !